

15ème législature

Question N° : 2881	De Mme Ericka Bareigts (Nouvelle Gauche - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Aide publique au développement	Analyse > Aide publique au développement.
Question publiée au JO le : 14/11/2017 Réponse publiée au JO le : 16/01/2018 page : 339		

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le montant de l'aide publique au développement versée par la France à l'île Maurice pour chacune des années depuis 2007.

Texte de la réponse

L'île Maurice est, dans la classification du Comité d'aide au développement de l'OCDE, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En 2015, l'aide publique au développement (APD) française allouée à l'île Maurice s'est élevée à 38,78 millions d'euros. Sa part bilatérale représentait 32,59 millions d'euros, faisant ainsi de la France le premier bailleur bilatéral du pays. Deux tiers de cette aide prenait la forme de prêts, le tiers restant était composé de dons. La France a donné la priorité à son aide vers des activités de soutien à la croissance économique, qui ont représenté 80 % de l'APD bilatérale. Le soutien à l'éducation a également bénéficié d'un effort particulier, concentrant 17 % de l'APD bilatérale française. Les données de l'aide française pour l'année 2016 sont toujours en cours de traitement par le comité d'aide au développement de l'OCDE et ne sont donc pas connues à ce stade.